

COMPTE RENDU de REUNION
Jeudi 28 Août 2014

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR :

C.G.T. : 15 questions 25 %

60 questions au total



LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUÉZ-VOUS!

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL
" CGT "

UGICT-CGT Question 2

Au cours de la réunion du mois dernier, plusieurs questions sont restées sans réponse au cours de la séance.

- a) Quelle a été la raison évoquée au cours de cette réunion ?**
- b) Quelles ont été vos explications données verbalement au cours de cette réunion au sujet de vos obligations à ce sujet ?**

Réponse : La question posée ne relève pas des questions et revendications qui rentrent dans les prérogatives des DP. Néanmoins nous vous renvoyons en effet aux dispositions du code du travail sur les réponses écrites que l'employeur doit d'apporter aux délégués du personnel dans un délai de 6 jours.

UGICT-CGT Question 6

DRH.

- a) Quel est l'organigramme prévisionnel pour cette fin d'année ?**
- b) Quels sont les mouvements attendus ?**
- c) Quels seront les postes non remplacés ?**

Réponse :

- a) Le même qu'actuellement
- b) Un mouvement a déjà eu lieu eu service développement RH, un autre doit avoir lieu prochainement dans ce service.
- c) Le poste en cours de mobilité ne sera pas remplacé.



QUESTIONS DEPARTEMENT CONTROLE INTERVENTION

UGICT-CGT Question 8

DCI, quel est l'effectif minimum pour contrôler une rame de tramway.

- a) Ligne T1 ?
- b) Ligne T2 ?
- c) Ligne T3 ?
- d) Ligne T4 ?
- e) Ligne T5 ?

Réponse : Les plus grands nombres d'opérations de contrôle s'effectuent avec des équipes DCI composées de 4 agents. En fonction de l'objectif visé , à savoir contrôler tout ou partie des clients à bord d'une rame de tramway , en fonction de l'heure , du lieu , du nombre de personne à contrôler, s'il s'agit d'un contrôle à la descente, à bord, en piston, en civil , sur demande du PCS suite signalement du conducteur , etc.. Cela peut aller de 2 à 12 agents

LA CGT
UNE FORCE A VOS COTES !!!



CGT - UTT-UTTL QUESTION N° 01 :

Pourquoi on nous appelle pour 2 minutes d'avance et jamais pour les retards de 5 minutes et plus ?

Réponse : Pour des retards de 5 minutes et plus, plusieurs rames sont généralement en retard et de ce fait les intervalles de régularité sont davantage respectés. A contrario, une rame est en avance de manière plus isolée et les intervalles s'en retrouvent alors affectés. Par ailleurs, le PC ne demande pas à une rame en retard d'aller plus vite mais ralentit la rame qui est devant pour limiter l'affluence sur la charge et recréer un intervalle. En revanche, il peut être demandé à une rame en avance de se remettre à l'heure.

CGT - UTT-UTTL QUESTION N° 02:

Quelles alternatives pour les conducteurs ayant des douleurs allant de l'épaule gauche jusque dans la main gauche du aux manips ?

Réponse : En cas de problème de santé, quel qu'en soit la nature et la cause, l'agent peut solliciter une visite médicale auprès du médecin du travail pour qu'il puisse statuer sur son aptitude à la conduite du tramway.

CGT - UTT-UTTL QUESTION N° 03 :

Pourquoi les intérimaires sont favorisés sur les relèves de nuit FEYSSINE/FEYSSINE ?

Réponse : Les intérimaires ont des relèves ou des prises de service sur Feyssine et Part Dieu du fait qu'ils sont habilités uniquement sur la T4 et la T1.

CGT - UTT-UTTL QUESTION N° 04 :

Pas de clé à ma disposition pour le panneau syndical à UTTL ?

Réponse : Un double des clés sera transmis au délégué.

UGICT-CGT Question 1

UTM, vous nous avez répondu « Aucune station des lignes ABCD et funiculaires n'a un temps d'évacuation supérieur aux 10 minutes maxima imposées par la réglementation des Etablissements Recevant du Public.

a) Est-ce exact ?

b) Cette réponse est-elle valable pendant les périodes de fortes affluences ?

c) Comment est déterminé le temps d'évacuation ?

d) Quand commence-t-il ?

e) Quand se termine-t-il précisément lorsque plus personne ne se trouve dans la station ?

f) Quand se termine-t-il précisément lorsque la station est déclarée fermée ?

g) Quelles sont les personnes autorisées à cette déclaration ?

h) Quels sont les autres cas indiquant le temps d'évacuation terminé ?

i) Quelles sont les stations des lignes ABCD et funiculaires où il n'est pas possible de procéder à une fermeture partielle afin de garantir ce temps d'évacuation en période de faibles affluences.

j) Quelles sont les stations des lignes ABCD et funiculaires où il n'est pas possible de procéder à une fermeture partielle afin de garantir ce temps d'évacuation en période fortes affluences ?

Réponse :

a) Oui

b) Pour les périodes de fortes affluences comme le 8 décembre ou les soirs de matches, des mesures particulières sont mises en œuvres.

c) Le temps d'évacuation est calculé par un organisme de contrôle habilité, ces calculs sont validés par la sous-commission départementale de sécurité.

d) La station peut être évacuée à tout moment, l'évacuation démarre sur déclenchement de l'exploitant avec diffusion d'un message d'évacuation.

e) Le temps d'évacuation se termine lorsque plus personne ne se trouve dans la station

f) La station étant déclarée fermée lorsque plus personne ne s'y trouve, la réponse est la même qu'à la question e).

g) Les chefs de quart ou les agents sur place gérant l'incident.

h) Aucun

i) Préciser la question

j) Préciser la question

UGICT-CGT Question 3

UTM, agents de ligne secteurs sur ABD.

a) Quelles sont les secteurs qui sont incomplets où sont prochainement amenés à l'être (retrait du roulement suite passage au PCC, départ à la retraite ou autres raisons) ?

b) Parmi ces secteurs à quelle date sont prévus les compléments dans le détail ?

c) Nous vous demandons d'agir rapidement afin de compléter les secteurs en déficit à venir afin d'éviter de nouvelles dégradations des conditions de travail ainsi qu'à l'organisation personnelle des salariés concernés, pouvez-vous répondre positivement à cette demande, sinon pourquoi ?

d) Est-il possible d'avoir une réponse complète en séance à cette question ?

e) Celle-ci a-t-elle été donnée ?

Réponse :

a) En 2014, il reste potentiellement 2 départs sur AB et 1 départ sur D.

b) Les remplacements interviendront en fonction des dates de départs des agents en poste, ces dernières restant à confirmer à ce jour.

c) Les remplacements sont prévus dans la gestion prévisionnelle des emplois. A ce titre, un vivier a été constitué et nous permet d'être réactifs. Il est composé de :

- 3 agents identifiés et formés et 1 agent identifié non formé pour AB,

- 3 identifiés et formés pour D

d) Oui

e) Oui

UGICT-CGT Question 4

Concernant l'agression de deux agents de ligne du 26/03/14.

- a) Des moyens internes ont-ils été mis en place afin d'identifier ou bien même de tenter ces identifications ?**
- b) Lesquels ?**
- c) Des actions ont-elles été mise en place afin d'améliorer la sécurité concernant cette situation ainsi que toutes les autres ?**
- d) Lesquelles ?**

Réponse :

- a) Oui
- b) La direction de la Sécurité a eu plusieurs contacts de relance avec les services en charge de l'enquête pour suivre l'avancement des recherches. L'ensemble des éléments de témoignage et d'images vidéos disponibles ont bien entendu été mis à disposition de la justice.
- c) Oui
- d) Il a été pour mémoire décidé de renforcer, pour les opérations de sortie des rames, le binôme de Charpennes par l'AL de Part Dieu, sauf autre impératif d'exploitation.

UGICT-CGT Question 5

UTM, le Responsable Exploitation Métro indique « il sera important de témoigner notre soutien ».

- a) Quels ont été les destinataires de ce message ?**
- b) Comment ceux-ci ont-ils été sélectionnés ?**
- c) Quelles sont les personnes appelées à travailler sur le secteur où a eu lieu cette agression ?**
- d) A qui s'adresse-t-il ?**
- e) S'agit-il de sa propre remise en question et où également celle de son équipe encadrante ?**
- f) De quelle manière l'information concernant la non identification ainsi que le classement sans suite de cette affaire ont-ils été transmis aux intéressés ?**
- g) De quelle manière c'est déroulé l'accompagnement mis en place afin de favoriser la reprise des Als agressés ?**
- h) En a-t-il eu ?**
- i) Un accompagnement à la reprise du travail suite principalement à une agression doit-il faire parti des priorités de l'entreprise ?**
- j) Quelles sont les autres priorités de l'entreprise qui prédominent sur celle-ci ?**

Réponse :

- a) Le message envoyé par le Responsable Exploitation Métro était adressé aux agents de ligne du secteur Charpennes.
- b) Il faisait suite à un échange entre ce collectif de travail et la hiérarchie du secteur au cours duquel ce sujet précis avait été abordé, afin de tenir les agents informés du classement sans suite de l'affaire.
- c) Tous les agents de ligne habilités AB
- d) Cette question n'appelle pas de réponse.
- e) Cette question n'appelle pas de réponse.
- f) Cette évolution défavorable a fait l'objet d'un courrier de l'entreprise adressé au domicile des deux agents concernés.
- g) L'accompagnement des agents agressés est une priorité de l'entreprise. Pour ce qui concerne le cas des deux agents agressés à Charpennes le 26 mars dernier, ils ont été orientés vers la cellule de soutien psychologique. Ils ont par ailleurs été régulièrement en contact avec leur hiérarchie, avant, au moment de leur reprise et après leur reprise du travail.
- h) Oui (cf réponse g)
- i) Oui (cf réponse g)
- j) Aucune

UGICT-CGT Question 7

Incendie sur une rame à la station Jean Jaurès du 23/08/14.

- a) Que c'est-il passé ?**
- b) Comment s'est effectué le défreinage de ce train (3 voies, cylindres de frein) avant accostage ?**
- c) De combien d'éléments était composé ce train ?**
- d) Combien d'éléments ont-ils été défreinés avant accostage ?**
- e) Qu'indique la consigne d'exploitation « DEFREINAGE D'UNE VOITURE » ?**

Réponse :

- a) Le samedi 23 août, un peu avant 20h, un court-circuit dans le coffre de traction de la rame 603 a provoqué une forte projection d'étincelles pendant une dizaine de secondes, ainsi qu'un dégagement important de fumée, alors que la rame était arrêtée en inter-station entre Jaurès et Jean Macé.
Le conducteur a rapidement procédé à l'évacuation de son train et a fait cheminer les voyageurs en direction de Jean Macé, côté opposé au dégagement de fumée. Le PC Métro avait pendant ce temps mis en œuvre le désenfumage du tunnel et demandé l'intervention des pompiers qui sont arrivés rapidement sur les lieux.
- b) Dans ce cas précis, le défreinage a été réalisé par les Techniciens. Des cales ont été mises en place.
- c) 3 éléments
- d) 3 éléments
- e) Joint en annexe

UGICT-CGT Question 9

Vestiaire UTMA.

- a) Quelle est la fréquence du nettoyage des vestiaires ?**
- b) L'article R4228-3 indique que le sol et les parois des locaux affectés aux vestiaires collectifs et lavabos sont tels qu'ils permettent un nettoyage efficace. Ces locaux sont tenus en état constant de propreté. Pourquoi trouve t'on des cafards ?**
- c) L'article R4228-4 indique que les locaux affectés aux vestiaires collectifs et lavabos sont aérés conformément aux règles d'aération et d'assainissement et convenablement chauffés. Pourquoi il y a une odeur nauséabonde dans ces vestiaires ?**

Réponse :

- a) Le détail des prestations seront indiqués dans un tableau ci-dessous.

5H = 5 fois par semaine, 2M = 2 fois par mois, 2A = 2 fois par an, SN = selon nécessité

MISSION 15.1 - VESTIAIRE

		7H	6H	5H	3H	2H	1H	2 M	1 M	6A	4A	2A	1 A	S N	
DECHE TS	Vidage des réceptacles à déchets (TRI-SELECTIF)			x											
	Ramassage des déchets au sol			x											
MOBILIERS	Mise en place de sacs blancs transparents aux dimensions appropriées dans les poubelles			x											
	Evacuation vers un conteneur			x											
MOBILIERS	Dépoussiérage de l'ensemble du mobilier (non encombré) et objets meublants à hauteur d'homme							x							
	Nettoyage des miroirs si présence			x											
	Mise en place des consommables dans les distributeurs (L'achat et la mise en place des fournitures est à la charge du prestataire)													x	
	Enlèvement des traces de doigts sur les cloisons vitrées, sur les portes et poignées et autour des interrupteurs			x											
	Nettoyage des convecteurs, extincteurs, signalétiques divers							x							
	Nettoyage des portes et huisseries, des piètements de mobiliers, des plinthes et tuyauteries basses									x					
SOLS	Aspiration et/ou Lavage des sols			x											
	Aspiration des tapis si présence			x											
	Nettoyage / Détachage sur incident													x	
	Mise en état et protection des sols										x				
DIVERS	Enlèvement des toiles d'araignées													x	
	Nettoyage / Détachage des parties murales sur incident													x	
	Dépoussiérage des luminaires											x			
	Nettoyage des bouches de ventilation											x			

- b) Il n'y a pas de présence avérée et récurrente de cafards dans les vestiaires. Néanmoins, en cas de détection, il faut demander une opération de désinsectisation en créant un signalement dans GAMMA (Domaine : « HYGIENE ») : Le prestataire reçoit la commande directement.
- c) Un diagnostic sera fait par la DMP pour détecter la cause et mettre en œuvre les actions nécessaires.

QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE

UGICT-CGT question 10

Etablis amiantés.

- a) Où en est on sur le remplacement de ces établis ?**
- b) Pourquoi ce retard ?**
- c) Le personnel ayant travaillé sur ces établis ont-ils effectués un radio pulmonaire ?**
- d) Un agent peut-il refuser de travailler sur un établi avec un plateau amianté ?**

Réponse :

a)-b) Pour sécuriser les travaux l'entreprise a procédé à deux chantiers test, le second ayant eu lieu fin août.

Le démontage des établis restant devrait se réaliser courant septembre, après résultats de mesure satisfaisant.

c) le travail sur ces établis n'est pas considéré comme exposant aux fibres d'amiante, donc les agents ne bénéficient pas à ce titre du suivi médical renforcé.

d) les plateaux des établis ont tous été protégés par une protection étanche et solide, il n'y a donc aucun risque vis-à-vis de l'amiante, et aucune raison de refuser de travailler.

UGICT-CGT question 11

DMP, quelle sera la date de livraison de la dotation 2014?

Réponse : Livraison Dotation début Novembre



Tous ensemble !